



## Déclaration des élus CGT CSEC du 4 juin 2020

M. Trappier,

Le sérieux et l'implication des français semblent avoir porté leurs fruits dans le combat qui nous a opposés pendant 3 mois au coronavirus. La pandémie recule et, comme chacun le sait, ce sont maintenant les conséquences économiques et sociales qui arrivent à l'ordre du jour.

Les élus du comité social et économique central qui siègent avec vous, du moins pour la CGT, sont des interlocuteurs de terrain, porteurs de revendications et d'idées qu'il serait dangereux de ne pas prendre en compte.

La CGT vous l'a déjà exprimé ces derniers mois à plusieurs reprises, face à l'urgence de la situation sociale, à l'augmentation du chômage, la réduction du temps de travail légal serait une solution efficace.

Pour la CGT, les grandes entreprises telles que la nôtre doivent servir de locomotives et être à l'initiative. Une semaine de 32 heures, sur 4 jours, serait aujourd'hui une avancée sociale majeure, innovante, motivante, et répondant aux besoins sociaux.

Toutes les études montrent que des salariés heureux au travail sont plus motivés et performants que des salariés qui viennent au travail à reculons.

Bien entendu, aucun chiffre ne pourra vous être fourni sur ce sujet. La CGT ne pourra pas vous « prouver », chiffres à l'appui, un retour sur investissement immédiat et des gains financiers dans l'année.

Mais ce que nous pouvons vous assurer c'est que les salariés y sont sensibles. Le simple bon sens permet de comprendre que les meilleurs salariés *ne vont pas* ou *ne restent pas* travailler dans des entreprises qui ne répondent pas à leurs attentes sociales.

Concernant la situation économique, nous le savons, la problématique est autant économique qu'environnementale. La prise de conscience mondiale des conséquences humaines sur notre environnement est montée d'un cran avec la suspicion du lien entre le coronavirus et l'expansion humaine sur l'habitat animal.

Les conséquences, en plus d'être graves, sont aujourd'hui très concrètes. Les effets d'une croissance mondiale non-maitrisée et d'une mondialisation sans limite sont dangereuses.

Dans ce cadre, notre activité historique, l'aviation, peut être vue sous 2 angles : la CGT préfère voir le verre à moitié plein et estime que nos compétences, les compétences des salariés, permettent de faire face à toutes les situations.

Plus que jamais, nous vous invitons à relire aujourd'hui, le « 4 pages couleur » intitulé « un seul avenir, le progrès social » distribué par la CGT sur tous les sites en 2017.

Tout y est et nous vous le redisons sans en changer une ligne :

*« Il n'est plus possible d'imaginer l'avenir avec seulement deux gammes de produits (avions d'affaire haut de gamme et un avion de défense). Les capacités d'innovation de notre société sont exceptionnelles, tant dans notre façon de produire que dans les savoir-faire de nos bureaux d'étude : aérodynamique, mécanique, dessin, espace, etc.*

*La société Dassault-Aviation a touché dans son histoire des dizaines de milliards d'euros d'argent public. Il est de notre responsabilité de participer à la transition énergétique que ce soit dans l'aide à la conception ou dans la production d'éoliennes et d'hydroliennes. Le tourisme spatial et aérien est une autre voie d'avenir envisageable (navette, dirigeable, ...) ».*

M. Trappier, au-delà des plans de soutien à la filière aéronautique que votre casquette de président du GIFAS vous impose de porter, il est de votre responsabilité de prendre des décisions pour Dassault aviation.

Vous le savez, la CGT n'est pas le dinosaure que certains se plaisent à caricaturer, bien au contraire. L'innovation, tant sociale qu'industrielle a toujours été notre moteur face à un patronat bien trop souvent archaïque et conservateur.

Le plan de modernisation des établissements que vous avez lancé était un préalable, important et indispensable. Il est maintenant temps d'enfoncer le clou et de faire entrer Dassault Aviation dans la transition énergétique en engageant un important plan de diversification de nos activités. C'est le moment.